# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mercredi 2 Joumada II 1446**
**4 Décembre 2024**

**N° 141**

**40ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **2900**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2900**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **2904**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **2906**
Homologation de résolutions ..... **2907**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2908**
Avis aux créanciers ..... **2910**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2912**
Sociétés communautaires ..... **2915**
Autres sociétés ..... **2915**
**Divers**
Avis au public ..... **2915**

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

**Constitution d'une société communautaire**

- Le nom de la société à constituer société communautaire locale : EL MESBAH

- Type d'entreprise : locale

- Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 DT

- Adresse prévue pour le siège de la société : RT Gafsa Km 1,5 Sidi Bouzid Ouest

- L'objet de l'entreprise : élevage ovin, culture fourragère, apiculture, élevage autruche, jardinage, et arbo.

- Durée précisée de la société : 99 ans

- Date et lieu de dépôt de projet de contrat type de fondation : le 22/11/2024 au tribunal de première instance de Sidi Bouzid n°224

- Nombre des parts qui seront souscrites et leurs équivalents en numéraire et le montant a verser immédiatement : 10 MD pour 50 parts.

- Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution des réserves légales a la fin de chaque exercice comptable :

* L'attribution de 15% sous forme de réserve légale obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société

* 20 % sont consacrés à des activités sociales culturelles et environnementales.

* Le reste des bénéfices et excédents dans la limite de 35 % et l'excédent pourra être utilisé pour développer localement

- Délais ouvert de souscription 20 jours à compter de la date de parution avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration des délais requis.

- Les montants des souscriptions seront déposés dans le compte de la société ouvert à la Banque Nationale Agricole agence Sidi Bouzid.

Fondateurs :

Silian Abdelwahab : CIN 04322468

Affi Najeh : CIN 09214385

Hamdi Amor : CIN 04239388.

2024X01581SODB1

# GESTION DE SOCIETES

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**SOCIETE MEDICEF**

**Société anonyme**

**Capital social : 15.388.488 Dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - Ariana**

**I.U : 0381736D/A/M/000**

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia Tunis le 28/8/2024 sous En°24709813 Qn°M0103373), et suivant une Attestation d'Enregistrement du 14/10/2024 n°E2024-1187, les actionnaires ont approuvé la cession d'action de Mme Naila Gargouri au profit de Mr Tareq Darwazeh.

- Mme Neila Guarguouri a démissionné de son poste d'administrateur.

- Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique N° 0381736D en date du 1/11/2024 sous dossier n°2024138971.

2024402873SANB2

---

**Notice d'augmentation de capital**

**Société LA SOURCE SA**

**Société anonyme**

**Au capital social de 15 000 100 D**

**Siège social : 14 Rue Damas 1002 Tunis**

**Identifiant unique : N°0943901Z**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société LA SOURCE, S.A, ne faisant pas appel publique à l'épargne, ayant principalement pour objet la mise en bouteilles d'eau minérale que suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2024 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche Tunis le 26/11/2024 sous le n°24505205, quittance n°M089979, il a été décidé l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de quinze millions de dinars (15 000 000 DT) pour le porter de quinze millions cent dinars (15 000 100 DT) à trente millions cent dinars (30 000 100 DT) par voie d'apport en numéraire et l'émission de cent cinquante mille (150 000) actions émises à cent dinars (100 DT) chacune à libérer intégralement à la souscription. Ladite augmentation de capital a été réservée à la Société d'Investissement à Capital Risque BIAT CAPITAL RISQUE (BCR).

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription en cas de souscription du montant total de l'augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la BIAT sous le n°08003000513201237990.

Une copie du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2024, relatif au projet d'augmentation du capital social a été déposée au registre national des entreprises le 27/11/2024, sous le n°AC011712024.

2024402954SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

**NG TECHNOLOGIES**

**Société anonyme**

**Au capital social de 1.664.000 DT**

**Ne faisant pas appel public à l'épargne**

**Siège social : A6 Immeuble les orangers Rue Lac d'Annecy Les Berges du Lac CP1053, Tunis**

**Matricule fiscal : 1443218 L/A/M/000**

Montant de l'augmentation du capital social : 293.650 DT en numéraire, majoré d'une prime d'émission de 209.960 DT.

Objet social : Activités informatiques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 Novembre 2024 sous le numéro AC011602024.

Nombre d'actions à souscrire : 29.364 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer entièrement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT par action.

Prime d'émission : 7,150 DT par action émise payable dès la souscription.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation:Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la BIAT, agence Montplaisir, dans le compte sous le numéro 08 043 0130715000912 72.

Délai de souscription à titre irréductible : au minimum 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et au maximum le 31 janvier 2025, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2024402967SANB2

---

**Nomination des administrateurs et du co-commissaire aux comptes**

**COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE**

**SA au capital de 68 667 490 Dinars**

**Siège social : Centre Commercial TUNIS CITY - Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana**

**M.F : 0000253W/P/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2024, enregistré à La Recette des Finances Kalaat Andalous - Ariana le 12-11-2024 sous le numéro 24702760, quittance numéro M044502, dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises le 19 novembre 2024 sous le numéro 2024147201.

Les actionnaires ont décidé :

1. La nomination en qualité d'administration :

- La société IFICO

- La société MMP Holding

- La société Capital Finance Holding

- Mme Ines MARZOUKI épouse ABIDA

- Mr. Mehdi AYEDI

- Mr. Mohsen ZERELLI

Et ce pour les trois années couvrant les exercices 2024-2025-2026

2. La nomination de Monsieur Mohamed Daly Hassen en qualité de Co-commissaire aux comptes. Et ce pour les trois années 2024-2025-2026.

2024402970SANB2

---

**Nomination du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général**

**COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE**

**SA au capital de 68 667 490 Dinars**

**Siège social : Centre Commercial TUNIS CITY Sabbalet Ben AMAR, 2032 Ariana**

**M.F : 0000253W/P/M/000**

Selon procès-verbal du conseil d'administration en date du 28 octobre 2024, enregistré à la recette des Finances Kalâat Andalus - Ariana le 12 Novembre 2024 sous le numéro 24702759 quittance numéro m044496, le conseil a décidé :

- De nommer Monsieur Mohsen Zerelli en qualité de président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

De nommer Monsieur Mohsen Zerelli en tant que directeur général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil a en outre délégué à Monsieur Mohsen Zerelli

Les pouvoirs les plus étendus pour assurer sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Une copie du procès-verbal susmentionné a été déposée au registre national des entreprises le 14 novembre 2024 sous le numéro 2024142568.

2024402971SANB2

---

**Notice d'information**

**Augmentation de Capital**

**Société : Z HEALTH CARE SA**

**Capital social : 60 410 DT**

**Siège social : Bureaux 13 & 14 Carnoy Cnter, Avenue d'Afrique, Menzah 5, Ariana**

**M.F : 1696138Q/A/M/000**

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : Z HEALTH CARE

Forme juridique : SA

Objet social : Fabrication d'équipement et instrument médicale.

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 18 juillet 2024 au Registre National des Entreprises 29/11/2024 sous le n°AC031722024

Montant de l'augmentation : 15 760 DT

Nombre d'actions à souscrire : 1 576 actions de 10 dinars chacune (majorée d'une prime d'émission totale de 375 170 DT) intégralement libérées en numéraire et par conversion d'obligations convertibles en actions :

- 605 actions nouvelles souscrites en numéraire et réserves à FCPR Tunisian Development Fund IV - Musanada II.

- 403 actions nouvelles souscrites en numéraire et réserves au fonds d'amorçage Health Tech Fund.

- 568 actions nouvelles émises par conversion des obligations convertibles en actions émises au profit du fonds Capital' Act Seed Fund.

Délai de souscription : 30 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Versement des fonds : compte 089030001332011002 18 - ouvert auprès de la Banque BIAT agence Jamel Abdelnacer.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de FCPR Tunisien Development Fund IV - Musanada 11 à hauteur de 605 actions, fonds d'amorçage Heath Tech Fund à hauteur de 403, fonds Capital' Act Seed Fund, à hauteur de 568 actions.

2024402976SANB2

---

**CITYBEL SA**

**Société anonyme**

**Capital social : 16.100.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble la Percée Verte -Appt. B6-1, Rue Neptune 1090 Les Jardins de Carthage - Tunis**

**Identifiant Unique : 1595762Z**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 4/10/2024 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 13/11/2024 sous le QN° 008514EN° 24804061)

Le conseil autorise Monsieur Mohamed Mourad Belajouza en sa qualité de Président Directeur Général pour contracter auprès de la BIAT un crédit.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/10/2024 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 13/11/2024 sous le Qn°008515 En° 24804062.)

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants; BIAT Capital Risques, représentée par Mme Sania Bouhajja et CDC Gestion agissant pour le compte du Fond CDC Croissance pour l'exercice 2024.

Suite au décès du feu Mohamed Belajouza, l'assemblée décide de nommer la société Bel Tourisme SA représentée par son Président Directeur Général Monsieur. Mohamed Mourad Belajouza en qualité d'un nouvel administrateur.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6/11/2024 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 14/11/2024 sous le Qn°008549 En° 24804086.)

L'assemblée approuve les pouvoirs donnés à Monsieur Mohamed Mourad Belajouza en sa qualité de Président Directeur Général pour contracter auprès de la BIAT un crédit.

Un exemplaire des P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 27/11/2024 sous dossier n°2024148988.

2024402982SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

---

**TUNISIAN SALT COMPANY «TUSCO»**

**SARL non résidente**

**Au capital de: 3 010 820 dinars**

**Siège social : 19 Rue de Turquie 1001 Tunis**

**Identifiant unique : 1261302V**

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2024 enregistré à la Recette des finances Rue Ghandi le 21 novembre 2024, sous le numéro 24506742, quittance n°M087493, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 28/11/2024, Dossier n°2024149401.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Validité de la réunion de l'Assemblée ;

2. Augmentation du capital social pour le porter de 2842390 dinars à 3 010 820 dinars par la création de 16 843 nouvelles parts sociales de 10 dinars chacune par conversion de la créance détenue par l'associé ROCK;

3. Agrément d'un nouvel associé;

4. Modification des articles 6 et 7 des statuts ;

5. Délégation de pouvoirs.

MF N°000MN1261302V

2024R03045SRLB2

---

**Liquidation et dissolution d'une société**

**STE FRIGORIFIQUE ET CONGELATION «SOFRICO» - Sarl**

**Siège : Route de Tunis Km7 Akouda - Sousse**

**MF : 0847394/N**

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 6/9/2021, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 20/9/2021 sous le n°21701687 Quittance n°M023705, deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises RNE le 27/9/2021, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2021, affectation des résultats de l'exercice aux résultats reportés, donner quitus au gérant pour cette période.

- La dissolution et la liquidation et la nomination de Mr Kamel Jaidane liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

2024S01555SRLB2

---

**Société Immobilière SHOES CENTRE**

**SARL au capital de 6.000.000 dinars**

**Résidence Tanit Center Bureau n°B132 Sidi Daoued Marsa 2046 Tunis**

**I.U : 1244609P**

Suivant PV AGE daté le 30/11/2023 enregistré le 22/12/2023 à la recette des finances à Marsa sous

n°23708006 quittance n°146681, et suivant contrat de cession des parts daté le 25/10/2023, enregistré le 4/12/2023 à la recette des finances à Marsa sous n°23107509, quittance n°140272, il a été décidé :

- M. Ridha Ben Amar a vendu 5000 parts qu'il détient dans la société à M. Morched Ben Amar.

- Société DE MOULAGE PU a vendu 5000 parts qu'elle détient dans la société à M. Morched Ben Amar.

- Société SOBAG a vendu 5000 parts qu'elle détient dans la société à M. Morched Ben Amar.

- Société SHOES CENTER a vendu 130000 parts qu'elle détient dans la société à M. Morched Ben Amar.

Un exemplaire du PV AGE et du contrat de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 27/9/2024 sous le numéro 2024108668.

Suivant PV AGE daté le 24/6/2024 enregistré le 15/8/2024 à la recette des finances à Marsa sous n°24705320 quittance n°106606, et suivant contrat de cession des parts daté le 25/6/2024, enregistré le 23/7/2024 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°24104359, quittance n°M004787, M. Morched Ben Amar a vendu toutes les parts qu'il détient dans la société 150000 parts à la société SOBAFCO I.U 041832N.

Un exemplaire du PV AGE et de contrat de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 30/9/2024 sous le numéro 2024109453.

2024X01570SRLB2

---

**Société "KARMET EL KHIR"**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 19 000 Dinars**

**Siège social : Rue Imam Chéfai Cité jardin d'El Mornag Sabela Mornag**

**Identifiant unique : 1774656W**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2024; enregistré à la recette des finances de Mornag le 30/10/2024 sous le n°24702547 quittance n°M075262 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises Ben Arous le 27/11/2024 sous le n°2024148823, il a été décidé et approuvé la résolution suivante :

- Cession des parts de Mr Mohamed Marzouki détenant 1520 parts à Mr Mondher Missawi.

- Cession des parts de Mr Noureddine Elhabouria détenant 380 parts à Mme Sawsen Ben Hamza.

2024402961SRLB2

---

**SOCIETE TUNISIENNE D'EXPORTATION DES PHOSPHATES**

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Capital social : 150.000 Dinars**

**Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis**

**IU : 1184719K**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 26/6/2024 (enregistré à la Recette des finances Mahrajane - Tunis, le 4/9/2024 sous Qn°M049901 En°24704233).

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet MTBF représenté par Monsieur Ahmed Sahnoun en sa qualité de commissaire aux comptes pour une période de (3) trois années.

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1184719K en date du 25/11/2024 sous dossier n°2024148140.

2024402980SRLB2

---

**TESSI TECHNOLOGY TUNIS (3T)**

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Capital social : 20.000 DT**

**Siège social : Rue 8612 - Impasse N°2- Z.I la Charguia 1 - 2035 Tunis**

**Identifiant Unique : 1542231K**

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 16/9/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia, le 21/11/2024 sous, Qn°M129051 Enreg n°24712592).

Mr. Olivier Jolland a démissionné de son mandat de gérant.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1542231K dossier n°2024148695 le 26/11/2024.

2024402981SRLB2

**TUNIS DATA SERVICES TDS**

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Capital social : 100.000 Euros**

**Siège social : Rue 8612 -Impasse N° 2- Z.I la Charguia 1 - 2035 Tunis**

**Identifiant Unique : 1069075A**

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 16/9/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia, le 21/11/2024 sous Qn°M129050 Enreg N°24 712591).

Mr. Olivier Jolland a démissionné de son poste de gérant.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1069075A dossier n°20241487000 le 26/11/2024.

2024402983SRLB2

---

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Dissolution d'une société**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 15 novembre 2024 enregistré le 19 novembre 2024 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax sous le n°2450 de quittance n°M007774, une copie a été déposée auprès du centre national du registre des entreprises en date du 28 novembre 2024 sous le n°2024149403, il a décidé la dissolution de la société OPTICAL GALLERY BY NOUR FEKI SURAL identifiant unique 1751173G et la nomination de Mlle Nour Feki comme liquidatrice, un délai de vingt jours à partir de la date de publication de la présente annonce est ouvert pour les créanciers pour inscrire leurs créances auprès de la liquidatrice au siège social de la société au 3 complexe immobilier Médina Centre Avenue Carthage Route Gremda Km 0.5 Sfax Jedida.

2024X01580SRUB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé du 11/11/2024 et enregistré à la recette des finances La Marsa le 13/11/2024 sous le n°24207541, monsieur Ben Youssef Mohamed Ali (matricule fiscal n°000 C B 50869/L) a cédé à Monsieur Karoui Karim (matricule fiscal n° 000 C N 1628528/X) la totalité du fonds de commerce connu sous le nom commercial Autofilo Marsa exploité pour le commerce de pièces de rechange pour cycles et automobiles dans le local sis au 19 Bis rue Imam Ibn Arafa La Marsa Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Rouahi Hassan à son étude sise à 242 Avenue Habib Bourguiba le Kram Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 27/11/2024.

2024R03041FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 25/11/2024 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 27/11/2024, n° de quittance M095003 n° d'enregistrement 24206421, Mr Wahid Adli et Mme Nadia Oueslati ont vendu à Mr Tarek Ben Med Mahmoudi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café, dans le local sis 49 Rue Sidi Ben Arous Mourouj 1 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au 16 Rue Sfax Mourouj 1 Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 30/11/2024.

2024R03042FCCC2

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P du 20/11/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse (quittance n°125083/ n° d'enregistrement 24207117) le sieur Hadaji Sami titulaire de la carte d'identité nationale n°02098966, demeurant à la cité Ibn El Jazzar - El Mansoura - Kairouan a cédé la totalité de son fonds de commerce, de quincaillerie, exploité dans le local sis au n°27, avenue de la République - Hammam Sousse, au sieur Jedidi Mohamed Amine, titulaire de la carte d'identité nationale n°12807367, demeurant rue Abdelaziz EL BAHI - KHEZAMA - Est - Sousse, toute opposition doit être formulée au domicile élu du cessionnaire, à l'étude de maître Ghannouchi Yousri, avocat près la cour de cassation, sis au 2, rue Belajouza- Le Trocadéro - 4000 Sousse dans vingt jours à compter de la date du présent avis, un avis similaire a été publié au quotidien Echourouk le 26/11/2024.

2024S01553FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte ssp enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/11/2024 quittance n°M081370, N°24209538. Mr Nejmeddine Ayed cin 068911445 a vendu à Mr Omar Sekma cin le fonds de commerce exploité au local situé à rue Avicenne n°25 Monastir comme fast-food par la totalité de ses composants corporels et incorporels. Les oppositions devront être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Bizid Abdelaziz MF : 883207/Y avocat auprès de la cour de cassation sis à l'avenue de la République immeuble el BARAKA 2 Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 13/11/2025.

2024S01557FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce en date du 17/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 21/10/2024 quittance n°MO77458, n° d'enregistrement 24208829 Mme Hala Zarafi a vendu à Monsieur Hédi Naouira l'ensemble du fonds de commerce exploité dans la vente des produits secs et les boissons gazeuses dans le local situé à la Rue 13 Août Monastir. Les oppositions s'ils existent se reçoivent au domicile de la vendeuse sise au n°163 C1 Monastir.

Cet avis a été publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 8/11/2024.

2024S01560FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 19/11/2024 et enregistré le 28/11/2024 à la recette des finances de Sayada quittance n°M040104 enregistrement n°242104 par lequel M. KOOLI SEIFALLAH BEN LOTFI a vendu à M. BOUJNEH SALAH BEN MEHREZ la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Helel destiné à la vente de matières alimentaires générales en détails avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 30/11/2024.

2024S01563FCCC2

---

**Contrat de donation d'un bien commercial**

Mr. Mahmoud ben Ali ben Nedjma, titulaire de la CIN n°01883370, délivrée le 14/7/2018, demeurant à la station service Mobil El Borjen Msaken Sousse a conclu un contrat de donation d'un fonds de commerce représentant une station de service sous le nom commercial «Mobil Station» situé à la route de Sfax El Borjen Masaken, Matricule fiscal n°0172432A, ayant le registre de commerce n°A1171101997, à son fils Mr. Mohamed ben Nedjma, titulaire de la CIN n°05565158, délivrée le 26/12/2008 demeurant à la station service Mobil El Borjen Msaken Sousse. Ce fonds de commerce est exploité sur un terrain appartenant au donataire sujet de titre foncier n°78712 Sousse, pour un prix total de

vingt mille dinars (20.000.000 D) dont dix mille dinars (10.000.000 D) représentant les éléments incorporels et dix mille dinars (10 000 000 D) représentant les éléments corporels et ce conformément au contrat de don d'un fonds commercial établi le 11/8/2024 par les notaires Me Bechir Maskni et Me Faysal Gamra, et enregistré à la recette des finances de H. Sousse le 11/8/2024 reçu n°M120899.

Toutes oppositions à ce contrat peuvent être faites dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT au domicile élu de donataire à la station service Mobil El Borjen Msaken Sousse.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 23/11/2024.

2024S01564FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé du 25/11/2024 rédigé par maître Mabrouk Kossentini, et enregistré le 26/11/2024 à la recette des finances route de Tunis Sfax, quittance n°M115049, enregistrement n°24205330, Mr Sofiene Ben Hédi Omrane, titulaire de la CIN n°05962153, a vendu à Mr Ahmed Ben Nasr Fatnasi, titulaire de la CIN n°11119553, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue des Martyrs Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des fruits secs.

Toutes oppositions seront admises auprès des acheteurs domiciliés au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 29/11/2024 (En langue française) et «Al chourouk» du 29/11/2024 (En langue arabe).

2024X01576FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances de Yasminate le 17 septembre 2024 sous le numéro 24204191 et le reçu numéro 1051957, la société AMEUR PLASTICS (Identifiant : 0889956G) a acheté un fonds de commerce de la société FRIGATE (Identifiant fiscal : 1134407T). Ce fonds de commerce est situé au : numéro 18, rue du Mercure, zone industrielle de Ben Arous, sur un terrain à vocation industrielle d'une superficie approximative de 3409 m² de tout type de commerce et industrie.

L'annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 3 octobre 2024.

Toute personne intéressée souhaitant faire opposition est invitée à contacter le siège du fonds de commerce à la même adresse, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

2024402955FCCC2

---

**Cession de parts dans un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 25/8/2022, enregistré auprès de la Recette des Finances de Sbeitla le 19/9/2022 sous le numéro 22201462, selon le reçu n°M047357, madame Nawel fille de Bachir ben Mohamed Salah Bouzidi, résidant à l'avenue Libye Sbeitla, Madame Zineb fille de Bachir Ben Mohamed Salah Bouzidi, résidant à l'Avenue Libye Sbeitla Kasserine, Madame Chaima fille de Bachir Bouzidi épouse de Mahmoud Atiya, résidant à l'avenue Libye Sbeitla Kasserine, et Madame Chams fille de Bachir Ben Mohamed Salah Bouzidi, résidant à l'avenue Ali Ben Ghedhahem Sbeitla Kasserine, ont cédé toutes leurs parts dans le fonds de commerce sis à l'Avenue Ali Balhouane Sbeitla, exploité pour l'activité de photographie et de reproduction de documents, à Madame Zina, fille de Mohamed Ben Ammara Hassini veuve de Bachir Bouzidi, résidant à l'Avenue Libye Sbeitla.

Les oppositions peuvent être adressées à la bénéficiaire de cette cession à l'adresse du local susmentionné, et ce, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis dans le journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 31 octobre 2024 dans le quotidien Alchourouk sous le numéro 12096.

2024402957FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Selon le contrat daté du 22/11/2024 et enregistré à la recette des finances à oued Ellil le 25/11/2024 sous le numéro 24202625 numéro de quittance M078428 a vendu Madame Rachida bent Ahmed ben Qasim épouse Mohamed Bejaoui titulaire d'une carte nationale numéro 01574126 à Monsieur Mohamed Othman ben Ahmed ben Othman Cherif titulaire d'une carte d'identité numéro 09192866 le fonds commercial représenté dans la vente de fruits secs et exploité dans la boutique située dans la rue Liberté oued Eliel 2021 avec tous ses éléments matériels et moraux, les éventuelles objections seront acceptées entre les mains du vendeur à son domicilie situé au 16 rue Tastour Chebaw oued Ellil 2021 dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne cette vente est publiée dans le journal Chourouk le 27/11/2024.

2024402960FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 01/11/2024 quittance n°M085459, enregistrement n°24202836 Monsieur CHOUCHEN Nejb a vendu à Mademoiselle Dridi Omayma tout le fonds de commerce sis à rue 17 Janvier Menzel Bourguiba exploité dans tout commerce. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur demeurant à rue 17 Janvier Menzel Bourguiba dans les vingt jours à compter de la date du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 14/11/2024.

2024402975FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Selon le contrat signé par Maître Fethi Mahjoub et enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela le 21/3/2019 quittance n°24018 enregistrement 19100802 Mr. Noureddine ben Taher ben Sassi Ibdeli titulaire de la C.I.N n°00777511 a cédé à son fils Mr Amir ben

Noureddine ben Taher Ibdeli titulaire de la C.I.N n°07436792 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la coiffure et la vente des produits d'esthétique sis au Sadra Baal n°10 Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du vendeur à la Rte Raoued km 7 Jaafer Ariana nord et au vendeur à la rue Attawfik Jaafer Rawed Ariana nord dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 1 décembre 2024.

2024402984FCCC2

## Location gérance libre

**Pièces Autos Flash**

**Société en cours de constitution**

**57 Avenue de Carthage Tunis 1000**

Par contrat de location d'un fonds de commerce daté du 25/11/2024, et enregistré à la recette des finances Rue de La Gare le 27/11/2024 sous le numéro 24307198 suivant quittance n°M081704.

Mr Jamel Ben Younes Tunisien, domicilié au 90 Rue Chebet Mourouj 2 Titulaire de la CIN n°00118030 délivrée à Tunis le 23/12/2021, a loué à la STE Pièces Autos Flash société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Abdellatif Ben Younes titulaire de CIN n°10003295, délivrée à Tunis le 16/5/2022.

Le fonds de commerce sis au 57 Avenue de Carthage Tunis 1000 pendant une année débutant le 01/11/2024 et finissant le 31/10/2024 avec un loyer mensuel de mille cinq cent dinars (1500d000) par mois payable mensuellement avec une augmentation de 5% en cas de renouvellement.

2024T01168FCCC3

**Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce**

D'un acte ssp en date du 02-9-2024 enregistré à la recette des finances Rue Habib Thameur Tunis en date du 23-9-2024 enrgt n°24303205, quit n°57446 appert la résiliation du contrat de location d'un fonds de commerce sis au 2 place Ali Zouaoui Tunis entre Monsieur Ahmed ZAYANI et la Société K M DISTRIBUTION dont le Mat Fisc 1256968 A.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien Echourouk du 28-11-2024.

2024T01171FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vente en date du 26/11/2024 enregistré le 27/11/2024 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 24304705 et le n° de quittance M137768, Mr. Hédi Slimen Cin n°03945025 a loué à la société MOS représentée par son gérant identifiant unique 1753519X, tout le fonds de commerce situé à l'avenue El Mahata, Msaken - Sousse, dont l'objet commerce et vente des produits sanitaires et métalliques.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 3/12/2024.

2024S01561FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte du 14 Novembre ; rédigé par maître Gharbi Taieb avocat à la cassation enregistré à la recette des finances Mansoura le 19/11/2024 monsieur Habib ben Mohamed Ayed a loué à monsieur Chedli Ben Othmen Msekni la totalité du fonds de commerce du café les sportifs connu sous le nom du café beit El Hekma sis à l'avenue Beit El Hekma Kairouan.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24/11/2024.

2024S01562FCCC3

**Location d'un fonds de Commerce**

**Gérance libre**

Par acte sous seing privé en date du 17/11/2024 enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 le 25 novembre 2024 sous le numéro 24309578, Quitt n°147436, la Société Maison de la Viande SARL identifiant unique n°850655Q, a loué à la Société L'ABIDI DISTRIBUTION identifiant unique n°1436742KAM l'ensemble du Fonds de commerce sous forme de gérance libre exploité pour la vente de viandes, et sis au : 3 rue Ahmed Tlili - El Menzah 5 Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/11/2024.

2024402956FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution de syndic**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 13/8/2023 enregistré à la recette des finances Slimane le 8/11/2023, Quittance n°M059215 Enregistrement n°23702530.

Il a été constitué le syndic comme suit :

Nom : Syndic de copropriété Résidence «Baie de Cédria 1»

Adresse : Avenue de Tunis - Borj Cédria - Cité Riadh.

Membres :

Président : M. Chokri Mechmechi

Secrétaire général : M. Khaled Zkimi

Trésorier : M. Mohamed Salah Amri.

2024R03039APSF1

**Constitution d'une association**

Selon un procès-verbal de constat n°5256 établi le 9/5/2019 enregistré à la recette d'Hammam Sousse le 9/9/2019 sous le numéro 88087 par Me Habib Boubacar signifié au secrétaire général de gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception sous le numéro RR434949461 TN du 29/10/2023.

Il a été constitué une association sous le nom «Préservation de la Ville/d'Hammam Sousse, Mémoire et Patrimoine» à thématique culturelle et jeunesse situé au complexe commercial de Sidi Ibrahim Hammam

Sousse. Ses objectifs sont de contribuer à préserver la beauté de la ville, la région et son patrimoine et d'établir des relations avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Conseil d'administration : Président Youssef ben Mohammed EI-MEnsi

Vice-président : Kamal ben Bouali Bouaouina

Secrétaire général : Heykal ben Amer (Fredj) Laatiri

Trésorier : Abdelali ben Farhat Mhiri

Membres : Rafik ben Hadi ben Saad, Abdel Fattah ben Abdelrahman Gaaloul et Mohammad Hédi ben Mahmoud Brahim.

2024S01556APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : My Green City

Objet : Développement

But :

Contribuer et aider à la plantation d'arbres et à la création et à l'amélioration des espaces verts dans les villes et leurs environs en coordination avec les services concernés

Aider à réaliser toutes les tâches liées au boisement à la protection de l'environnement et à la propreté de l'environnement urbain

Siège : N°9 - 3ème étage Immeuble Shili - Croisement Adami - Kairouan

N° et Date de déclaration : RR445264944TN du 12/11/2024

Présidente : Smiha Daouthi

Vice Présidente : Chaima Miladi

Secrétaire général : Ahmed Bouhamda

Secrétaire générale Adjointe : Wissal Fahmi

Trésorier : Hassène Sebri

Trésorier Adjoint : Souhaiel Ezzine

Membre : Rihem Yacoubi.

2024S01559APSF1

---

**Constitution d'une Amicale**

Nom : Amicale des Agents de l'Usine de Sfax, Division des Embarquements et Direction Régionale des Usines du Groupe Chimique Tunisien de Sfax.

Siège : Centre Socio-Culturel pour Les Agents du Groupe Chimique Tunisien de Sfax route l'Aéroport Km 1.5 Sfax

Objectifs : Organisation des activités sociales et culturelles en respectant les réglementations en vigueur.

Procès-verbal de constat N° : 0001607 du 28 octobre 2024.

Comite :

- Président : Affes Fakher
- Secrétaire : Ben Amor Nader
- Trésorier : Mrabet Mohamed.

2024X01573APSF1

---

**Constitution d'un Groupement de Développement Agricole**

Dénomination : Groupement de Développement Agricole (Ezdihar II)

Objectif : Protection des ressources du périmètre d'intervention, la rationalisation de leur utilisation et l'entretien des équipements.

Siège : Ben Bechir Essahla- Sidi Ali Ben Aoun.

Comité :

Président : Bilel Abdelli

Trésorier : Nizar Abdelli.

2024X01574APSF1

---

**Constitution du bureau syndical de la résidence «ENNASSIM»**

**L'adresse : Berges du Lac 1 Rue de Lac Turkana**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis sous la n°24804345, quittance n°62496, il a été constitué le bureau syndical des propriétaires de la résidence «ENNASSIM»

Composé comme suit :

Monsieur Majid Nemri : Président

Monsieur Skander Attallah : Trésorier.

2024402962APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : International Finance Group Tunisia Association.

Siège social : 3, Rue Khadouja Al-Thamri, 1er étage, Al-Manar 1, Tunisie 2092.

Objet : Association scientifique.

Objectifs :

1. La contribution à l'encadrement scientifique et cognitif des professeurs universitaires, des étudiants et des chercheurs conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

2. La contribution à la consolidation de la culture et la promotion de la recherche scientifique.

3. La coopération avec des associations ayant les mêmes objectifs à l'intérieur et à l'extérieur.

Comité Fondateur :

Président : Adel Boubaker

Vice-président : Saber Sebai

Secrétaire général : Ahmed Atef Oussii

Secrétaire générale adjointe : Salma Zaiane

Trésorière : Nadia Sghaier

Trésorier adjoint : Walid Chkili

Responsable des relations extérieures : Wiem Dridi

Responsable des relations extérieures adjointe : Safa Benthabet.

2024402969APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Election des membres de bureau syndical de la résidence**

**DONJON KIRANIS**

**Adresse Lac 2**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 janvier 2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette sous le n°24802417, quittance n°34347, ont été élus les membres du bureau syndical des propriétaires de la résidence DONJON KIRANIS

Composé comme suit :

Monsieur Nafouel Saidani : Président

Madame Hend Karoui : Trésorière

Madame Rim Bouricha : Membre

Madame Emna Maamouri Abdelmoula : Membre.

2024402965APSF2

**Election des membres de bureau syndical de la résidence**

**DHIFFEF 2**

**Adresse Berges du Lac 1 Rue Haouren**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 17 Févier 2024 et enregistré à la recette des finances Berges de Lac 1 sous le n°24802890, quittance n°40341, ont été élus les membres du bureau syndical des propriétaires de la résidence.

Composé comme suit :

Monsieur Adel Helali : Président

Membres :

Mme Samia Ghariani

Mr Tarek Mermech

Mr Abdelkader Belkaous.

2024402966APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Kamel Ben Fredj**

**Avocat à la cour de cassation**

**27 Bis, Rue de Liban Tunis**

**Tél : 71 280 156**

**Fax : 71 280 092**

**MF : C 818492**

Partie poursuivante : STUSID BANQUE, son adresse élue chez Maître Kamel Ben Fredj, 27 BIS, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Abdkarim Amri, CIN3361247, son adresse élue chez Bureau Etudes Financière et Economique 34 Rue Ali Darghouth - Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue Ali Darghouth Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble revenant à la partie saisie objet du titre foncier n°549012 Nabeul dénommé "AHSEY" d'une superficie de 90000 m². Il s'agit d'un Lot de Terrain à Grombalia qui contient une grande usine louée à la société zodiac et des oliviers.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 9889873 d 630.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 30/12/2024 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2024T01167VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière des parts indivises**

**Dans un bien immeuble immatriculé**

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, Identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteurs saisis : 1/ Sarra Ben Belhassen Dhayat, (en sa qualité d'emprunteur et copropriétaire), demeurant au 60 Avenue de l'environnement, Ezzahra, 2034 Ben Arous ; et au, 5 rue Errafai, Ben Arous.

2/ Mohamed Ridha Ben Abdelaziz Boufaied (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire), Gérant de Société demeurant au 20 rue Tahar Haddad, Ezzahra, 2034 Ben Arous; et au 60 Avenue de l'environnement, Ezzahra, 2034 Ben Arous.

L'avocate poursuivante : Tunis Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F : 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

Bien mis à la vente : Après examen du certificat de propriété et consultation du T.F n°39601 Ben Arous, l'expert a constaté que la propriété est l'objet dudit titre nommé "hana 698" situé à Ezzahra en bordure d'une rue et d'une superficie de 484 m².

Situation et superficie : Le bien saisi et objet du T.F n°39601 Ben Arous se trouve au n°5, rue Errafaî, Ezzahra, Ben Arous, la zone où il se trouve est considérée une zone urbaine et est dotée de tous les services publics tels que l'eau potable, l'éclairage électrique et une route goudronnée.

Composants et état général : La propriété consiste en un terrain de 484 m², objet du T.F n°39601 Ben Arous, sur lequel est édifiée une villa composée d'un rez-de-chaussée avec en son arrière une piscine, en son côté un entrepôt, et un auvent utilisé comme toit pour les voitures.

La surface et le contenu du rez-de-chaussée de la villa : Il est de 155 m² couverts et se compose de : Véranda avant, salon, trois chambres à coucher, cuisine; salle d'eau. L'entrepôt est de 22 m² couverts et la piscine est de 32 m².

Caractéristiques techniques de la villa : Les murs extérieurs en pierre et les cloisons Intérieures en briques; Le plafond, d'une hauteur d'environ 3m au-dessus du sol, est en dalle de béton armé et décoré de carreaux de plâtre composés de carreaux de faïences; Les portes en bois peint sont en bon état et les fenêtres en aluminium. La villa est dotée de tous les services publics et la construction est au-dessus de la moyenne. Le jardin contourne la villa et est en grande partie carrelé avec des zones plantées de gazon.

La superficie totale : Surface du terrain: 484 m². La surface bâtie : * Le rez-de-chaussée 155 m² couvert * L'entrepôt 22 m² couvert *la piscine 32 m² couverte.

Mise à prix : (pour les 242 parts indivises) : 285.201d250, frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi, 26 décembre 2024 à 09H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous, sis à Chouchète Radés, Ben Arous.

Visite des lieux : Tous les jours en respectant la particularité des lieux.

2024T01172VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Abderrahmen Aniba**

**Avocat prés la cour de cassation**

**13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis**

**Tél. : 70.861.369**

**Fax : 70.861.501**

A la demande de la Banque ZITOUNA, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : Mohamed Hechmi Ben Belgacem Ben Amor Harrar sis au n°11 rue 3074 Essaida Tunis et 2) Hanen Bent Hedi Ben Ameur Taieb sis au n°6 rue 3076 Essaida Tunis.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : Consiste en une villa objet du titre foncier 81119 Tunis dénommé (SeifFiras) sise au n°11 rue El Mahdia Cité Taieb Mhiri l'Aouina Tunis composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Au rez-de-chaussée se trouve un jardin qui mène à la porte d'entrée celle-ci ouvre sur 2 salons et une salle à manger. A droite se trouve les escaliers qui mènent à l'étage supérieur à côté desquelles se trouve une salle d'eau. A gauche se situe la cuisine qui mène à une cour. La superficie couverte est de 135 m².

Au premier étage se trouve la chambre parentale avec une salle de bain privée et 2 autres chambres à couchers avec une salle de bain commune. La superficie couverte est de 135 m².

Au toit se trouve une pièce couverte de 36 m².

Le sol est couvert de marbre et de céramique. Le toit en béton armé et orné de plaques de plâtre décoratives. La villa est équipée de d'eau, d'électricité et de gaz. Les portes en bois et les fenêtres en aluminium.

Mise à prix : 759.031,380 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 31 décembre 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sise à Bab Banat Tunis.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2024R03040VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Faouzi Zouiten**

**Avocat à la cour de cassation**

**Rue Professeur Calmette - Sousse**

**Tél : 73.226.693**

**M.F : 298938R**

1/ Poursuivant : Société FOLLA IMMOBILIERE S.A.R.L représentée par son gérant, siège social : Avenue 15 Octobre AP. n°12 4ème étage Sousse Identifiant unique 340701 QPM000. Election domicile bureau Mr Faouzi Zouiten.

2/ Partie saisie : - Selma, Sonia, Sanaa, Abdelkader Samir, Sadok fils de Mohamed Ben Elhaj Sadok El Adhari demeurant à Akouda.

- Mahbouba, Zohra, Rafika, Jamila, Mohamed, Kamel, Fethi Mehdi, Nader fils d'Abdelhamid Ben Abdelmajid Hattab demeurant à Akouda.

3/ Avocat poursuivant : Maître Faouzi Zouiten Avocat à la cour de cassation demeurant rue Prof. Calmette Sousse.

4/ Désignation de l'immeuble saisi :

- Terrain agricole (Pieds d'oliviers) sis à Zaarnaa Est Kalaa Kebira Sousse compris par le plan d'aménagement de Kalaa Kebira objet du TF n°7281 Sousse parcelle n°509 Superficie : 3634 m².

Limitation :

Sud : Parcelle N°1

Ouest : Parcelle No02

Est : Route

Nord : Bien d'autrui

5/ Mise à prix :

Le prix est fixé 1.090.200.000 selon l'expertise de Mohamed Ameur Abdellah et Riadh Bassou.

6/ Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 30/12/2024 à partir de 9 h à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse II.

7/ Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble se fera chaque jour à partir de 10H.

Pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant Maître Faouzi Zouiten Rue Professeur Calmette Sousse et le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01554VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Demandeur de saisie :

1) Omar Haj Ali CIN 01347053 du 21/02/1995

2) Mohamed ben Saad, CIN 01143279 du 25/02/1995.

3) Lotfi Dhifallah, CIN 05303449 du 10/6/2003.

4) Neji Chatti, CIN 05257044 du 23/3/1998.

5) Naceur Ghazayel CIN 05262745 du 27/04/2012.

6) Salah Chagguara, CIN 05280726 du 6/12/1999.

7) Bader Chagguara, CIN 05275948 du 18/3/1998.

8) Mohamed Yazid Bousaada CIN 01283161 du 17/02/2003.

9) Kalifa AL Abbes, CIN 01264843 du 13/6/2024.

10) Héritiers Abdallah Ghzayel

- Fatma Zaneti CIN 01147518 du 29/5/2024.

- Manel Ghzayel CIN08879598 du 15/8/2008.

- Amel Ghzayel CIN 08811904 du 23/01/2023.

- Maheur Ghzayel CIN 08852318 du 28/3/2011.

- Hasna Elbech CIN 01196285 du 8/3/1999.

Frappé de saisie : Najib Abdelmoula, propriétaire d'usine, zone industrielle route hencha km 1.5 Jebeniana Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Habib Lotfi avocat à la cassation rue hafouz immeuble Intilaka -A1- Sfax M F630186 H.

Immeuble à vendre : terrain clôturé de quatre faces sis à la route hencha zone industrielle de Jbeniana km 1.5 contenant une usine et atelier et garage convers et un groupe sanitaire

et chambre d'ouvrières avec un garage couvert sis au coin nord Est et un garage couvert près d'un groupe électrique et quatre bassins et une station d'assainissement au coté Oest, tout délimité de coté sud une rue de coté EST la route de Hencha et de coté Ouest elhafsi et de coté Nord barkia auparavant et maintenant Samir ben Mefteh.

Mise à prix : un milliard deux cent mille dinars (1.200.000.000d).

Date et lieux des enchères : le lundi trente décembre deux mille vingt quatre (30/12/2024) à neuf heures du matin à l'audience du tribunal de première instance de Sfax.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour dans les heures de travail et pour plus d'information joindre le bureau d'avocat poursuivant.

2024X01569VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Mohamed Lahmaier**

**Avocat près la cour de cassation**

**106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis**

**Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000**

**Tel : 71.801.300**

**Fax : 71.783.701**

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : MEDITERRANEAN EQUIPEMENT, SARL, dont le siège social et à Sfax Tabaroura, Route Sidi Mansour Km 0,5, identifiant unique 0036923H.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 28633 Sfax dénommé Sofcar d'une superficie de 2159 m² sis au bord de la route Sidi Mansour Sfax consistant en un terrain clôturé sur lequel est édifié une construction répartie en un rez-de-chaussée exploité en salle d'exposition d'engins agricoles, des bureaux et une salle d'eau - un étage réparti en bureaux; le tout alimenté en eau et électricité.

Mise à prix : (3.002.550,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 06 Janvier 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sfax 1 à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024402958VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Maître Slim Krichen, Avocat à la cour de cassation, demeurant immeuble Meriem Borj El Baccouch Ariana, avocat poursuivant à la demande la société SOCOBAT par son représentant légal sis à la Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac, Tunis et élisant domicile au Cabinet de son avocat.

Qu'en vertu du titre de crédit inscrit sur le titre n°59327 Tunis, ancien numéro et actuellement 33060 Manouba au nom de «Ouerda 845», le 4/12/2020 (dépôt Manouba vol 2020/2 n°1757/2, représentant un contrat de prêt et d'hypothèque sur tous les droits indivis revenant au débiteur et son épouse Dhoha Hamdi, en tant que mariés sous le régime communautaire des biens, et avec leur accord, le titre a été signé le 3/6/2020 et enregistré à la recette des Bergers du Lac le 9/6/2020 par reçu n°M039312 sous le n°20602571, et agréé par la femme Dhoha Hamdi par acte du 24/11/2020 et enregistré à la recette des Berges du Lac le 25/11/2020 par reçu n°077072 sous le n°20706245, en vertu des quels, restent Mr Riadh Cherif et sa femme débiteurs d'un reliquat de quarante cinq mille deux cent Dinars en sus des intérêts.

Qu'en vertu du commandement tenant lieu de saisie exécution signifiée le 30/8/2024 par l'huissier notaire Monji Ben Mohamed par exploit n°23911 inscrit le 16/10/2024 dépôt Manouba Vol 02 n°2579.

Qu'en vertu du rapport d'expert ordonné par le tribunal, la mise aux enchères a été fixée à deux cent vingt cinq mille trois cent Dinars (225300d).

Que le Titre en question est formé par une parcelle de terrain de 874 m² divisé en 1033 parts revenant aux débiteurs 159 parts indivises où il est édifiée un immeuble, sur lequel revient aux débiteurs un appartement sis à l'étage composé d'un salon, de 3 chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle de bain et toilette, d'un séchoir avec une entrée indépendante ouvrant sur la rue Bâlabek, avec des escaliers aboutissant à l'étage, les murs sont en brique, et les plafonds par des dalles en ciment couvertes avec des lampes par ci et par là, le sol par de la grée dans la masse, les portes sont en bois ordinaire, les fenêtres en aluminium, il est doté de l'électricité et de l'eau potable, (la superficie selon l'expertise est de 137 m² sans être mentionnée sur le titre, l'adjudication se faisant sur les parts indivises de 159/1033,

Que les parts mises aux enchères sont hypothéquées au profit de la créancière poursuivante.

Tout intéressé peut visiter les lieux aux horaires de travail, l'adjudication se fera le Mercredi 8/01/2025 à la chambre des criées au Tribunal de 1ère instance de Manouba, la participation aux enchères est subordonnée à la consignation du tiers au moins de la mise à prix ou la présentation d'un chèque dont la provision est certifiée, ou d'une garantie bancaire irrévocable pour la mise aux enchères de 225300d, en outre, les étrangers doivent obtenir en plus, l'autorisation préalable du gouvernorat concerné.

2024402959VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Ouverture des nouveaux délais de la remise des offres pour la**

**Vente des biens immobiliers**

Suite à la décision de juge commissaire le 26-11-2024 relative à l'affaire n°2220 au tribunal de première instance de Médenine, le syndic de faillite de la société régionale des industries laitières, maître ESSID Lassaâd, annonce la

vente des biens immobiliers, objet du rapport de l'expert monsieur ATIG Achref, et mentionnés ci-dessous :

- Le bien immobilier non enregistré à khnansa, situé sur le bord de la route reliant khnansa et boumnijel, suit territorialement la municipalité d'Ajim Djerba, limité à l'est par la route goudronnée khnanasa/bouminjel, du kibla la route srandi/ajim, de l'ouest aux tiers, clôturé par un mur, bien de nature agricole d'une superficie totale de 1570m² et une superficie couverte de 724 m², composé d'un rez-de-chaussée, et un étage qui contient 2 appartements, une huilerie, réservoir d'eau, prix estimé : cent soixante-dix-neuf mille, neuf cents dinars (169.900 ,000 dinars).

La totalité du bien immobilier, objet du titre foncier numéro 44505 Médenine, un terrain rectangulaire, composé de 12 moyens oliviers, et 8 petits oliviers, d'une superficie totale de 24870m², limité à l'est par Omar Dridi, kibla wed koutine, ouest le titre foncier 33553 Médenine, prix estimé : trente-cinq mille, 404 dinars (35.404,000 dinars).

La totalité du bien immobilier, objet de titre foncier numéro 24807 Médenine, les parcelles 150,151 et 152, un terrain relativement rectangulaire clôturé par un mur, d'une superficie totale de 5957m², situé sur le bord de la route goudronnée reliant Médenine et le marché des bestiaux, suit territorialement la municipalité de Médenine Est, prix estimé : quatre cents quatre vingt seize mille sept cents soixante cinq dinars (496.765,000 dinars).

Les offres doivent parvenir sous un premier pli portant le nom et prénom du participant, contenant le formulaire de participation délivré par le syndic de faillite, une copie de carte d'identité nationale pour les personnes physiques, une copie de la patente et de registre de commerce pour les personnes morales, une caution bancaire irrévocable ou un chèque certifié portant le nom du syndic de faillite, ou une preuve de virement en faveur du compte numéro 14116116101700397632 du 10 % du montant proposé, le pli doit être mis dans un deuxième pli fermé portant la mention «ne pas ouvrir - offre des prix-nom de la propriété concernée» et envoyé à l'adresse de syndic de faillite, maître ESSID Lassaâd, BP 383 midoun Djerba, au plus tard le 6-01-2025, le constat et la visite est autorisée durant la semaine, pour amples informations il y a lieu de contacter le syndic de faillite par le numéro 98281384.

2024R03049VEPA2

**La poursuite des procédures de règlement judicaire**

**Gabès Plast SARL**

**IU : 34158G**

**10 rue de Constantine 6001 Gabès ville**

Suite à la décision du tribunal de première instance de Gabès dans l'affaire n°1448 du 28-10-2024 a décidé la poursuite des procédures de règlement judicaire en faveur de la société Gabès Plast, titulaire du registre de commerce B1501531996 avec la nomination de M. Lassaad Essid en qualité d'administrateur judiciaire chargé de diagnostiquer la situation financière, sociale et économique de la société et prévoir la possibilité de la référer totalement ou partiellement aux tiers et ce dans un délai de 03 mois, sous la surveillance du juge commissaire Monsieur Sami Al-Tayesh, les créanciers doivent soumettre dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de cette annonce leurs dettes avec leurs arguments à l'administrateur judiciaire, par une lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse B.P. 383, Midoun, Djerba 4116.

2024R03050VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Société EXTRA BRIQUES**

**Identifiant unique : 706794T**

Le syndic de faillite de la société EXTRA BRIQUES, maître Lassaad Essid, annonce le dépôt du tableau des créanciers au greffe du tribunal de première instance de Gabès et aux créanciers d'exprimer leurs oppositions dans un délai de 10 jours à compter de la date d'émission de cette annonce, selon l'article 534 du code de commerce.

2024R03051VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Société BENGHILOUF TRAVAUX**

**Identifiant unique : 0545422W**

Le syndic de faillite de la société BENGHILOUF TRAVAUX, maître Lassaad Essid, annonce le dépôt du tableau des créanciers au greffe du tribunal de première instance de Gabès et aux créanciers d'exprimer leurs oppositions dans un délai de 10 jours à compter de la date d'émission de cette annonce, selon l'article 534 du code de commerce.

2024R03052VEPA2

**Appel d'offre**

**Cession aux tiers de la société «BORTEX TUNISIA»**

**MF : 0719248 p**

**Capital social : 2.389.800.000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Ezzahra Ben Arous**

L'expert Mr Ezzeddine Habib sis au «08, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis» lance un appel d'offre concernant la cession de la société «BORTEX tunisia» aux tiers objet de règlement judicaire n°308 rendu par le tribunal de première instance de ben Arous le 6/7/2022.

Le tribunal réuni le 25/11/2024 ouvre un nouveau délai ne dépassant pas deux mois dès la publication de cette annonce au JORT pour les offres parvenues conformément à l'article 463 alinéa C.C.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de (350,000) dinars non restituable.

Pour plus d'informations, contacter 71.834.458 ou 24.174.990

2024402968VEPA2

---

**Ouverture des procédures de Règlements Judiciaires**

**Société des Eaux Minéraux "RAYEN"**

**Capital social : 2 144 000 Dinars**

**Siège social : Oued Al Maaden Nefza Béja**

**IU : 1033982L**

Selon décision du tribunal de première instance de Beja du 20 Novembre 2024 il a été décidé de nommer l'expert Akram Chriti, en qualité d'Administrateur Judicaire sous contrôle de juge commissaire Mme Rihab Jelassi.

Les créanciers de la société sont appelés à enregistrer leur dette auprès de l'Administrateur Judiciaire sis au 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar, Bloc B, app 204 Manar 2 Tunis téléphone 26708130, dans un délai de 30 jours pour les résidents et 60 jours pour les non-résidents à partir de la date de publication.

2024402977VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SEFINA-SICAF**

**S.A au capital de 17.737.500 DT**

**Siège social : Zone industrielle 7 Rue n°5 la Charguia 1 - Tunis**

**RNE : 0447042 P**

**Identifiant CNSS : 140974-33**

Messieurs les actionnaires de la société "SEFINA-SICAF" sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 27/12/2024 à 15h à Ez-zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

2) Modification de l'article 1er des statuts relatif Intitulé "Formation",

3) Modification de l'article 2 des statuts relatif à la dénomination sociale,

4) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social,

5) Modification de l'article 5 des statuts relatif au siège social,

6) Modification de l'article 24 des statuts relatif aux conventions entre la Société et ses Administrateurs,

7) Modification corrélative des statuts,

8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T01170SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING**

**Société anonyme**

**Au capital de 30 544 000 Dinars**

**Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis**

**Identifiant Unique (RNE) : 1378567 M**

Messieurs les actionnaires de la Société Inoplast Financière Holding SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 décembre 2024 à 10 heures 30 minutes au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2024R03046SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF**

**Société anonyme**

**Au capital de 60 000 000 Dinars**

**Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis**

**Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P**

Messieurs les actionnaires de la Société La Financière Wided Sicaf SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 décembre 2024 à 9 heures au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7- Renouvellement des mandats des administrateurs.

8- Renouvellement du mandat de l'observatrice;

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2024R03047SANB3

---

**Convocation**

**VAGA LABORATORIES**

**Société anonyme**

**Au capital de 4 545 500 DT**

**Siège social : Lot N°49, Zone Industrielle Béja - Tunisie**

**IU : 1597731A**

Conformément à l'article 34 des statuts, Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra mercredi 25 décembre 2024 à 10h, au 5 Bis, Rue du 1er Juin 1955 Mutuelleville - 1082 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2023 et son ordre de jour;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif à l'exercice 2023;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2023 ;

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023 :

7. Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

8. Fixation des montants de jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026;

10. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

11. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

12. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024R03048SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE "INOPLAST"**

**Société anonyme**

**Au capital de 13 900 000 Dinars**

**Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba**

**Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V**

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 25 décembre 2024 à 11 heures au siège du groupe HACHICHA sis au 70, avenue Mohamed V - Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la réduction puis l'augmentation du capital par conversion de créances et versement en espèce;

2- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes;

3- Réduction du capital social à zéro par suppression de la totalité des actions formant le dit capital social;

4- Augmentation du capital social d'un montant de : 18 250 000 Dinars par conversion de créances et versement en espèce;

5- Conditions et modalités de l'augmentation du capital social;

6- Exercice du droit de souscription;

7- Modification corrélatives et mise à jour des statuts;

8- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2024R03053SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE "INOPLAST"**

**Société anonyme**

**Au capital de 13 900 000 Dinars**

**Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba**

**Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V**

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 25 décembre 2024 à 9:30 heures au siège du groupe HACHICHA sis au 70, avenue Mohamed V - Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale;

2) Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5) Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2023;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7) Revue de la question des Jetons de présence à attribuer aux administrateurs;

8) Approbation de la politique de provision;

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10) Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2024R03054SANB3

---

**Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société de Gestion de la Technopole de Sfax**

**Société anonyme**

**Capital social de 8889.200 de Dinars**

**Siége social : Hôtel d'entreprises, 3ème étage, route de Tunis km 10, cité el Ons, Sfax**

**Matricule fiscal : 1036538G/A/M/000**

Les actionnaires de la société de Gestion de la Technopôle de Sfax sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 au Technopôle de Sfax, Espace des Entreprises, 3ème étage, Route de Tunis Km 10, Cité El Ons 3021, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Entériner la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport de gestion préparé par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31/12/2023

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023

5. Approbation des opérations réglementées

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs relatifs à l'exercice 2023

9. Pouvoirs pour les formalités.

2024X01582SANB3

---

**Convocation à l'assemblée Générale ordinaire**

**IMMOBILIER IMEM SAHNOUN**

**SA au capital de 4 500 000 dinars**

**Siège social : Route de Gremda Km 2 - Sfax**

**Identifiant unique MF : 635880WPM000**

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société Immobilière Imem Sahnoun sera tenue le jeudi 26 décembre 2024 à 17 heures au local sis à Immeuble Salima route de Gremda km 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et son approbation;

3. Présentation des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

4. Approbation des états financiers de la société pour exercices 2021, 2022 et 2023 ;

5. Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023;

8. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

10. Octroi de pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024X01583SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**IMMOBILIER IMEM SAHNOUN**

**SA au capital de 4 500 000 dinars**

**Siège social : Route de Gremda Km 2- Sfax**

**Identifiant unique MF : 635880WPM000**

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la société Immobilière Imem Sahnoun sera tenue le jeudi 26 décembre 2024 à 19 heures au local sis à Immeuble Salima route de Gremda km 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social de la société;

2. Amendement des statuts en conséquence

3. Octroi de pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024X01584SANB3

---

**MARBRE ROYAL DE THALA**

**SA. "En liquidation"**

**Au capital de 445.000 DT**

**Siège social : IMM. AL BADR - Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

**RNE : 539 652W**

Messieurs les Actionnaires de la Société MARBRE ROYAL DE THALA «MRT.» SA, Société en cours de liquidation sont convoqués à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 27/12/2024 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur à l'assemblée générale,

2. Examen et approbation éventuelle des états financiers des exercices 2022 et 2023,

3. Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023,

4. Renouvellement du mandat du liquidateur,

5. Pouvoirs pour formalités.

2024402973SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Le 26 décembre 2024**

**SOCIETE EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES**

**EXIS**

**Société anonyme**

**Au capital de 25000000,000 Dinars**

**Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis**

**Identifiant unique : 0710655M**

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 26 décembre 2024, à 10h au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Nomination de nouveaux administrateurs.

7- Nomination d'un commissaire aux comptes.

8- La mise à jour du registre des actionnaires.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2024402974SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires**

**SOCIETE RIMEL - S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.000.000 D**

**Siège social : 14, Mohamed BADRA Montplaisir - 1002 Tunis**

**Identifiant unique : 1179456X**

Les actionnaires de la société RIMEL - S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le mardi 31 décembre 2024 à 09 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration: 2018, 2019, et 2020 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes : 2018, 2019, et 2020 ;

3) Approbation des rapports du conseil d'administration : 2018, 2019, et 2020 ;

4) Approbation des états financiers des exercices 2018, 2019, et 2020;

5) Quitus au conseil d'administration;

6) Affectation des résultats des exercices 2018, 2019, et 2020;

7) Approbation des conventions réglementées ;

8) Renouvellement du mandat du Conseil d'administration;

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Le Conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du conseil d'administration, les états financiers des exercices clos 2018, 2019, et 2020, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, ou de celle de leurs représentants dûment habilités.

2024402978SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Galien Pharmaceuticals S.A**

**Capital : 20 095 000 DT**

**Les Berges du Lac, Tunis**

**1185853V**

Les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 24 décembre 2024 à 10h, au siège de Maxula Bourse, sis l'Immeuble Regency, Rue Lac Léman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital en numéraire et suppression des droits préférentiels de souscription

- Décision de l'augmentation du capital social en numéraire

- Modification des statuts

- Décision de la continuité d'exploitation

- Pouvoirs pour formalités.

2024402998SANB3

## Sociétés communautaires

**Assemblée générale constitutive**

**Pour l'entreprise de la société civile locale Al-Samoud**

Numéro d'identification fiscale : 1889813/Z

Le président du comité fondateur de l'Entreprise nationale locale, Al-Samoud, Hossem Bargougui, annonce l'invitation de tous les participants et souscripteurs au capital social fondateur de l'entreprise à assister à l'assemblée générale constitutive du dimanche 29 décembre 2024.

C'est au Complexe Culturel du 17 décembre à Sidi Bouzid à neuf heures et demie du matin.

2024X01572SODB3

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Mutuelle de base des Services Agricoles "El Andalos"**

**Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Kalet el Andalos**

**Matricule Fiscal : 1336626/A**

La Société mutuelle de base des services agricole «El Andalous» à Kalaat El Andalous, a l'honneur de convoquer tous ses adhérents pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 28-12-2024 à 9 h du matin, au siège de la société rue Sadok Belhadj à Kalet el Andalous, et ce, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Présentation du rapport d'activité de la société pour les années 2023 et 2024.

2- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2023 et 2024.

3- Approbation des comptes des années 2020-2021-2022-2023 et 2024.

4- Mise à jour de la liste des abonnés.

5- Accepter de nouveaux membres.

Observation : Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2024T01169SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte de titre de propriété**

Mr Ahmed Dhia Ben Amar Ben Ali Arouel, Titulaire de la CIN n°07210717 délivrée le 9/8/2014 annonce la perte de titre de propriété n°10152 de titre foncier n°65790 Ben Arous sis Yasminette Ben Arous.

2024R03043DIVD2

**Perte d'un acte**

**Tél : 53974028**

**M.F : 441675S**

Mohamed Ali Mdhaffar annonce la perte de son acte de possession d'un lot de 442 m² sise à la route Mehdia km 8 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Cheihk Rouhou rue Mallek dans un délai d'un 1 mois.

2024X01568DIVD2

**Avis**

Monsieur Lasaad Ben Amer Ben Mohamed Bouzid Avise être propriétaire d'un reste d'une parcelle de terrain nord d'une superficie de 900 m² sise à la route l'Aéroport Km 9 région Hajeb Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01571DIVD2

**Avis**

Mrs Houcin titulaire de la C.I.N n°01324507 et Mourad titulaire de la C.I.N n°01344628 fils de Salah Ben Houcin Chaari avisent être propriétaires d'une parcelle de terre d'une superficie de 203 m² renfermant une construction à la route d'Agereb km 2 Sfax.

Que leur titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Zouhair Kallel et Mohamed Hentati.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01577DIVD2

**Perte d'un titre de propriété**

Les Héritiers de Salma Bent Omar Ben Ammar Benamor avisent le public qu'ils possèdent une part de parcelle ouest nord de surface 587 m² sur lequel est édifié une maison sise à la route Gabès km7 Sfax limité au sud par impasse à l'est Mohamed Benamor au nord et à l'ouest impasse suivant un contrat de partage daté le 22 septembre 2006 dressé par les notaires Houcine Torki et Malek Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X01578DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Khadija Bent Omar Ben Ammar Benamor avise le public qu'elle possède une part de parcelle ouest nord de surface 587 m² sur lequel est édifié une maison sise à la route Gabès km7 Sfax limité au sud par impasse à l'est Mohamed Benamor au nord et à l'ouest impasse suivant un contrat de partage daté le 22 septembre 2006 dressé par les notaires Houcine Torki et Malek Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X01579DIVD2

---

**Avis**

**MF : 1176381G**

Najib Elktat annonce la perte de son acte de propriété d'un lot de 450 m² sis à la route Mahdia km4 Sfax

Il veut en extraire un deuxième original.

Tout ce qui en opposition doit l'annoncer auprès du Notaire Kaïs Abdelmoula 48 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X01585DIVD2

**Liquidation**

En vertu d'un acte de désignation d'un liquidateur enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 26/11/2024, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la propriété commune entre Mme Yamina Bent Abdallah ben Mohamed Attar titulaire de la CIN n°04627576 et Mr Ali ben Mohamed Talbi titulaire de la CIN n°00418208 objet du titre foncier n°33652 Ben Arous dénommé Mona parcelle n°6216 Mourouj3.

Les créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au 7 Hooker Doolittle 4ème étage bureau n°15 Belvédère 1002 Tunis. Tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2024402963DIVD2